

# ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB39552, N°212379 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

## Le Télégramme

Edition : Le Télégramme - 22

Date de parution : 18/04/2025

Fait le 25 Mars 2025

Le Directeur de Viamédia

COMMUNE DE PLEUMEUR-BODOU

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la réhabilitation et à l'extension de la base nautique de Ile Grande

du 14 avril 2025 9 h 00 au 28 avril 2025 17 h 00

#### OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 28/03/2025, le Maire a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la réhabilitation et l'extension de la base nautique de l'île Grande de Pleumeur-Bodou située au n°38 rue de Pors-Gelin, commune de Pleumeur-Bodou. Le projet vise la réhabilitation et la modernisation de la base nautique de l'île Grande, construite en 1975. Il comprend la rénovation des façades, l'amélioration énergétique (-40 % de consommation), la mise en accessibilité PMR et la réorganisation des espaces (vestiaires, stockage, vigie). L'objectif est de sécuriser et d'optimiser les infrastructures tout en respectant l'environnement et les normes littorales. La commune de Pleumeur-Bodou informe ainsi ses administrés de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la Réhabilitation et extension de la Base Nautique de l'île-Grande

#### DATES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête se déroulera du 14 avril 2025 au 28 avril 2025 inclus.

#### COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET ACCUEIL DU PUBLIC

Monsieur Raymond Le Goff est désigné, en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Rennes. Le commissaire enquêteur, Monsieur Raymond Le Goff, sera disponible pour répondre aux questions des citoyens lors de permanences qui se tiendront :

Le 14 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00

Le 28 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

#### LIEU DE LA CONSULTATION

Le dossier complet du projet est consultable :

- En version papier, à la mairie de Pleumeur-Bodou d'ouverture des locaux prévus :

Lundi et Mardi : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00,

Mercredi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 00,

Jeudi : 9 h 00-12 h 00

Vendredi : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00,

3 place du bourg

22560 PLEUMEUR-BODOU

- En version dématérialisée, sur le site internet de la commune : <https://www.pleumeurbodou.com>

#### PARTICIPATION DU PUBLIC

Le public peut consigner ses observations, ses suggestions et propositions relatives à l'enquête publique pendant sa durée :

- Sur le registre d'enquête publique à feuillet non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la Mairie de PLEUMEUR BODOU :

3 place du bourg 22560 PLEUMEUR-BODOU

- Soit à l'attention du commissaire enquêteur :

Par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de PLEUMEUR-BODOU

3 place du bourg

22560 PLEUMEUR-BODOU

22560 PLEUMEUR-BODOU

- Par voie électronique : [mairie@pleumeur-bodou.fr](mailto:mairie@pleumeur-bodou.fr)

Les observations parvenues avant 9 h 00 le jour de l'ouverture de l'enquête publique

ou après 17 h 00 le jour de clôture ne peuvent être prises en considération.

#### CLOTURE DE L'ENQUÊTE

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions, qui seront consultables pendant une durée de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Nous vous invitons à participer activement à cette enquête afin de faire valoir vos observations et propositions.

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les services techniques municipaux de Pleumeur-Bodou : [services.techniques@pleumeur-bodou.fr](mailto:services.techniques@pleumeur-bodou.fr)

Fait à Pleumeur-Bodou

Le 28/03/2025

Monsieur le Maire,

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.